

RÉPONSE MUNICIPALE N° 8/2018

le 27 juin 2018

Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) « Rénovation du château – Pour qui ? ».

1003-ADM-1806-PAD-rc-Reponse-8-Interpellation_Arnaud-Renovation_Chateau.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Selon l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD), les buts de la restauration du Château ne sont pas clairs.

Pour mémoire, ceux-ci ont été clairement définis dans le programme du concours d'architecture en procédure ouverte pour lequel votre Conseil a largement accepté le crédit demandé de Fr. 415'000.-- (préavis N° 1/2015) lors de sa séance du mois de mars 2015.

A l'issue dudit concours, le jury choisi a plébiscité le projet « Nick Cave » et l'a désigné comme lauréat.

Sur cette base, la Municipalité a déposé un préavis détaillé demandant l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 1'550'000.-- (préavis N° 28/2017). Ce crédit a été accepté à une très large majorité (une dizaine d'avis contraires et quelques abstentions) lors de la séance du 7 février 2018.

Le Service domaines et bâtiments, en collaboration avec le bureau d'architectes lauréat et avec le suivi des services cantonaux concernés par les aspects archéologiques et patrimoniaux, a débuté la phase de développement du projet. Il faut maintenant que cette étape aboutisse au projet définitif qui sera soumis aux membres du Conseil communal en temps opportun pour l'octroi du crédit d'ouvrage.

Dans un esprit d'ouverture et à sa demande, nous avons entendu de Mme Arnaud qui a pu faire part de ses arguments et souhaits. Cependant, cela n'engage la Municipalité en aucune manière. Cette dernière tient à rappeler que les conseillers communaux n'ont pas à faire de la cogestion.


C'est lorsque le projet aura abouti et que la Municipalité déposera un préavis pour l'octroi du crédit d'ouvrage, que la commission ad hoc nommée pourra poser des questions, faire ses remarques et proposer au Conseil des amendements éventuels.


Dans l'intervalle, la Municipalité vous remercie de la laisser exercer le mandat qui est de sa compétence.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD)

Adopté par la Municipalité : le 4 juin 2018



INTERPELLATION
Conseil Communal du 2 mai 2018

RENOVATION DU CHÂTEAU – Pour qui ?

La Municipalité s'engage à rénover le château pour 10 Mios de Francs. A ce titre, les conseillers communaux doivent se préparer à voter une telle dépense.

Les buts de cette restauration ne sont pas clairs. L'affectation de l'ensemble du Rez-de-chaussée semble flottante, ambiguë même, puisqu'il est réservé à des salles de lecture. On aimerait sur ce point des précisions de la part de la Municipalité.

Ces locaux sont-ils destinés au Musée du Jeu ? Il nous est dit que le Musée n'est pas à considérer dans cette rénovation. Pourquoi ?

La fréquentation du Musée est passée depuis 2006 de plus de 20'000 entrées à moins de 15'000, soit 14'724 en 2015 et 14'671 en 2016. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur la fréquentation de 2017 ?

Pour les aménagements du Musée du Jeu, La Fondation va chercher des sponsors pour plus de 2 Mios de francs. A-t-elle déjà engagé un scénographe qui devrait être en lien avec les architectes concernés par la rénovation du château ?

En ce qui concerne le restaurant un choix se fait précisément dans le Donjon. Quoique que l'on apprenne par les fouilles archéologiques en cours, cet emplacement n'est pas favorable. En effet, percer de larges ouvertures dans le mur d'un donjon médiéval, même si les services des Monuments Historiques y consentent, est un contre-sens absolu au point de vue du type de construction et au point de vue historique.

Quel est le public cible de ce restaurant ? Quel est le calendrier de fonctionnement prévu ? Quelle est la proportion des investissements à charge des exploitants et quel type de contrat leur sera-t-il proposé ?

En ce qui concerne notre château, une structure plus légère telle qu'une cafeteria, avec terrasse accessible depuis le lac, serait un formidable produit d'appel pour le Musée du Jeu.

Le jardin du 18^{ème} siècle proposé dans le concours est une aberration ; il empêchera toute activité devant le château. Ce projet interdira toute terrasse et toute activité qui pourrait animer le musée du Jeu.

Après avoir été reçue par M. Yves Roulet, j'ai signalé que la salle de jeu, très attractive et mise à disposition des enfants jusqu'à ce jour, avait disparu du projet du concours. Pourquoi ?

J'ai également suggéré la réalisation d'un espace « **Gustave Courbet** » dans le donjon Ouest dont la configuration particulière, 17 m², surface ronde, pourrait être affectée à une activité autre que le Musée du Jeu. En effet, nous pourrions utiliser cet endroit pour faire découvrir un peintre connu dans le monde entier et qui a résidé durant 5 ans, jusqu'à la fin de sa vie en 1877, à la Maison Bon Port à La Tour-de-Peilz. Notre Commune dispose d'une toile, visible à

la Maison Huguonin, et de 2 objets soit un buste en plâtre, Helvétia, et d'un médaillon représentant Gambetta. Des photos et des extraits des conseils communaux de l'époque seraient à mettre en valeur. Une littérature pourrait également être mise à disposition des visiteurs du château qui découvrirait enfin Gustave Courbet. Nous pourrions obtenir l'aide de l'Institut Courbet à Ornans pour présenter quelques documents.

Je ne suis probablement pas la seule à réagir à cette rénovation pour laquelle nous devrions être mieux informés, tant sur le devenir du Musée du Jeu, que sur celui du restaurant.

Je remercie la Municipalité de répondre à ces questionnements.

Merci de votre attention.



Anne Marie Arnaud, le 2 mai 2018